

LA NOUVELLE NORME ALPE AUDIT LEGAL DES PETITES ENTREPRISES 220128

- La loi Pacte a fait que l'on est passé d'un audit obligatoire dans les petites entreprises (PE) à un audit légal soumis à une démarche volontaire. Ce changement de paradigme ne remet pas en cause la valeur ajoutée de la profession dans le périmètre des PE mais l'invite à adopter une démarche plus agile, novatrice et adaptée à leurs besoins.
- D'une durée limitée à 3 exercices, la mission ALPE (Audit Légal des Petites Entreprises) est une mission de certification légale à part entière, adaptée et proportionnée à la taille de l'entreprise. Moins contraignante, notamment du fait de la simplification et la suppression de certains contrôles, cette mission est une véritable opportunité pour les commissaires aux comptes d'interagir directement avec les dirigeants d'entreprise et de permettre le développement de nouvelles missions dans l'écosystème PE.

LA NOUVELLE NORME ALPE AUDIT LEGAL DES PETITES ENTREPRISES